

Communiqué de presse

Pully, le 20 mars 2024

Les clients d'Assura ne doivent plus avancer d'argent pour leurs frais médicaux

Payer ses médicaments en pharmacie ou la facture du médecin avant d'en demander le remboursement à l'assureur-maladie, c'est désormais du passé pour les clients d'Assura. Pour offrir toujours plus de simplicité, Assura prend directement en charge les factures que lui transmettent les médecins, pharmacies et laboratoires.

Jusqu'ici, le patient payait ses médicaments sur ordonnance en pharmacie et la facture de sa consultation médicale ou encore celle de ses analyses de laboratoire avant d'en demander le remboursement.

Désormais, ces prestataires sont invités à envoyer directement leur facture à Assura.

Après l'avoir vérifiée et payée, Assura établit un décompte de prestations médicales et le transmet au client. Ce décompte reprend les frais payés et indique d'éventuelles participations restant à la charge de l'assuré, par exemple la franchise.

Une expérience client renforcée

« Grâce à cette évolution, nos clients ne doivent plus avancer d'argent pour leurs soins ni prendre le temps d'envoyer leurs tickets de pharmacie et justificatifs de soins à Assura. Nous nous chargeons de toutes les formalités administratives » souligne Ruedi Bodenmann, directeur général.

A noter cependant que certains laboratoires, pharmacies ou médecins font le choix d'adresser leur facture au patient plutôt qu'à Assura. Dans un tel cas, le client continuera de payer directement la prestation avant d'en demander le remboursement à Assura.

Par ailleurs, et parce que seuls les patients peuvent savoir si les prestations facturées correspondent aux soins qu'ils ont reçus, Assura invite ses clients à vérifier leurs factures de soins et à lui faire part de tout écart. C'est d'autant plus simple que les prestataires de soins sont tenus de fournir une copie de leur facture aux assurés. Sans compter que, ce faisant, chacun peut contribuer à limiter la hausse des coûts de la santé et son impact sur les primes de tous les assurés.

Contact

Karin Devalte
Responsable de la Communication

Tél. 021 721 47 25
Mobile 079 386 47 67
presse@assura.ch
www.assura.ch/presse

Assura en bref

Au rang des principaux assureurs-maladie suisses, Assura bénéficie de la confiance de plus de 800'000 assurés. Au quotidien, elle s'engage en faveur d'interactions clients simples et de qualité. Assura, ce sont aussi des primes attractives et des assurances et services innovants, destinés à accompagner le patient dans la complexité du système de santé. Avec 1'700 collaborateurs et 21 succursales, Assura propose un service de proximité, dans toute la Suisse.